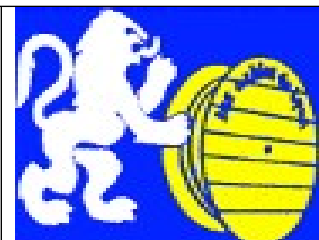


# Association sociale des Câbles de Lyon



CA-2025-3-1-CR Réunion du 04/07/2025

## Compte rendu de la Réunion restreinte du Conseil d'Administration et McM du 04 juillet 2025

Présents : M c Mutuelle : Frédéric BRISSARD et Jade DELAHAIE  
Association : José Prugniel (Président) – Jean-Pierre GOUVERNEUR (Secrétaire)

Cette réunion fait suite à l'envoi du CR de la réunion du CA du 24 mai 2025 à M comme Mutuelle, concernant des sujets intéressants les 2 parties.

Les autres membres de l'Association ont été avertis de cette réunion restreinte, et qu'il n'y aurait pas de décision prise sans leur avis.

### 1.-ASSEMBLEE GENERALE 2026 -

Sauf cas exceptionnel de dernière minute, l'AG 2026 se déroulera le Vendredi 06 février.

### 2.-INFORMATIONS ERRONEES -

La proposition d'une aide pour un parrainage n'existe pas dans notre association. Il serait bien que M comme Mutuelle n'envoie plus cette invitation.

### 3.-ADHERENTS -

L'âge moyen de nos adhérents : 73 ans.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, nous étions 376 adhérents.

En janvier et février 2025, nous avons enregistré 10 nouvelles adhésions. Par contre, depuis, nous n'avons pas de nouveaux signes d'adhésion, et des signes de cotisations non compétitives.

Nous signalons que nous avons des petits de soucis de compétition.

### 4.-RESULTATS 2024 -

La mutuelle communique les résultats annuels 2024

Résultats P/C :

Garanties	P/C semestriel 2024	P/C annuel 2024
Standard	77%	83%
Intermédiaire	80%	91%
Supérieure	140%	105%
Moyen	105%	97%

Le CA de l'Association a proposé des augmentations de cotisations en fonction des P/C semestriels 2024, de 105%. Or, sur le plan annuel, le P/C est de 97%, ce qui aurait motivé des augmentations plus faibles.

La proposition des augmentations a été acceptée par M c Mutuelle. Cependant, nous avons eu des doutes sur le P/C (inhabituel) de 140% en Supérieure, ce qui a provoqué une autre analyse de la révision des cotisations.

Faisant suite à cette observation, nous avons proposé à la mutuelle une autre solution pour fixer les nouvelles cotisations, soit « Etablir les P/C sur 1 an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, analyser les résultats en Avril, puis de fixer les nouvelles cotisations à partir du 1<sup>er</sup> juillet de l'année qui suit ».

### 5.-COTISATIONS -

Y a-t-il possibilité d'intervenir pour éviter l'augmentation des cotisations ?

## **6.-ANALYSE -**

### **- Excès de dépense de médication :**

*Il est vrai que l'excédent de médication est un phénomène existant. Lors de l'AG, ce paramètre est annoncé chaque année. « CHERS ADHERENTS, faites attention à vos médicaments en excès et non utilisés ».*

*Il est possible d'annuler des médicaments sur l'ordonnance en cas de stock*

### **- Ajouter une garantie supplémentaire entre la Standard et la Supérieure :**

*Compte tenu des plafonds de remboursement actuel, la Mutuelle n'y voit pas d'intérêt.*

### **- Diminuer les remboursements de certaines activités :**

*Dans les 3 garanties, les plafonds de remboursement sont attractifs et sans excès, et il ne semble pas y avoir un intérêt à intervenir sur les plafonds.*

*A priori, si des adhérents veulent baisser leur cotisation, il suffit de changer de garanties*

## **7.-CONCLUSION -**

*M comme Mutuelle va examiner la situation, courant Septembre/Octobre, et nous enverra leurs conclusions, pour examen.*

*Ensuite, les possibles modifications seront examinées par le Conseil d'Administration, et si nécessaire en Assemblée Générale.*

## **ALLOCATIONS OBSEQUES -**

*Les règles sont claires. Cependant, les réponses, émanant de la Mutuelle et de l'Association, doivent être exactes et identiques. Un listing établi par l'Association doit être examiné par la Mutuelle. Il faut un listing exact. L'Association enverra à la Mutuelle un listing de Juillet 2025 avec son avis. Certains cas sont à discuter. Un avis est demandé sur la totalité des adhérents.*

## **HORS REUNION :**

### **. Sujet abordé entre Président et Secrétaire**

*Le copieur que nous utilisons n'est plus garanti, sujet déjà abordé dans le CR du 26/04/2024. Le fournisseur propose de continuer la garantie au prix de 780€ HT par an. Le prix nous semble excessif, et nous gardons notre avis de 2024, soit continuer à utiliser notre matériel jusqu'à défaillance complète et remplacement du matériel.*

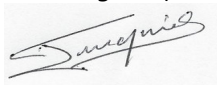
### **. Sujet abordé par le Secrétaire**

*Les adhérents doivent communiquer rapidement leur changement d'adresse.*

*Un courrier envoyé le 07 octobre 2024 est revenu le 14 mai 2025, soit 7 mois et 7 jours après l'envoi.*

*Un courrier envoyé le 07 octobre 2024 est revenu le 27 mai 2025, soit 7 mois et 20 jours après l'envoi.*

José Prugniel (Président)



J-P Gouverneur (Secrétaire)

